



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**

### **REMISE DU LABEL TERRITOIRE BIO ENGAGÉ A LA COMMUNE AURIAC**

Mercredi 11 Décembre 2019, la Commune d'Auriac a reçu le label « Territoire BIO Engagé » qui valide le développement d'une agriculture biologique au service d'une alimentation saine et de la préservation de l'environnement sur notre territoire.

L'opération unique en France « Territoire BIO Engagé », lancée par l'interprofession bio régionale INTERBIO Nouvelle-Aquitaine, distingue les collectivités territoriales qui ont atteint les objectifs fixés dans le cadre d'un Plan national Ambition Bio 2017 : 8,5 % de surface agricole cultivée en agriculture biologique.

Concernant la Commune d'Auriac c'est 20 % de la SAU qui est cultivée en Bio.

Protectrice de l'environnement, de la santé des hommes et facteur de la vitalité économique des territoires, l'Agriculture Biologique garantit une qualité liée à un mode de production sans pesticides respectueux de l'environnement et du bien-être animal.

« Territoire BIO Engagé » garantit le niveau de réussite d'une collectivité territoriale et de ses acteurs (agriculteurs et entreprises bio) dans son engagement pour développer ce mode de production.

Cette cérémonie s'est déroulée à la Salle des fêtes en présence des représentants de l'Association INTERBIO Nouvelle-Aquitaine, d'un représentant du Conseil Régional, des agriculteurs de la Commune, de Mr Bernard MAS et de ses proches collaborateurs de la Sté SOTHYS, de Mme la conseillère départementale Laurence DUMAS, de Mme le Maire Nicole BARDI, des membres du Conseil Municipal d'Auriac et du personnel communal.

